Adhésion à l'AFPEP-SNPP

Le Syndicat National des Psychiatres Privés accueille tous les psychiatres exerçant, même à temps partiel, l'une ou plusieurs des modalités de la psychiatrie privée :

- Exercice libéral en cabinet ;
- Exercice salarié dans le secteur médico-social ;
- Exercice libéral ou salarié dans le cadre de l'hospitalisation privée.

L'AFPEP et le SNPP étant deux organisations complémentaires et étroitement liées, il n'y a aucune possibilité d'adhérer au SNPP sans adhérer à l'AFPEP. L'adhésion au SNPP implique donc automatiquement, sans supplément du montant de la cotisation, l'adhésion à l'AFPEP ainsi que l'abonnement à la revue *Psychiatries*, la revue des psychiatres privés.

Pour adhérer à l'AFPEP-SNPP vous pouvez télécharger grâce au lien ci-dessous le formulaire d'adhésion et le renvoyer dûment rempli et accompagné de votre règlement à l'AFPEP-SNPP.

Télécharger le bulletin de cotisation 2013

Il est aussi possible grace à ce formulaire de s'abonner à la revue *Psychiatries* sans pour autant adhérer à l'AFPEP-SNPP.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter notre sécrétariat qui est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h :

AFPEP-SNPP
141, rue de Charenton
75012 - Paris

Tél : 01.43.46.25.55
Fax : 01.43.46.25.56

Courriel : **info@afpep-snpp.org**